

BON DE COMMANDE - PRESTATIONS / CONTRAT

L'offre "Webdesign"

Produit	Description	Nb	Prix unitaire HT	Prix total HT
TRAVAUX "A FACON" WEBDESIGN	<p>TRAVAUX "A FACON" - WEBDESIGN</p> <p>> Travaux réalisés par un Webdesigner pour modification de contenu de page dynamique, page dynamique/animée, page dynamique/vidéo, page dynamique/sonorisée</p> <p>> Budget = temps/expert par heure</p> <p>Description complémentaire</p> <p>1. Suppression de la musique</p> <p>2. Page « Actualités du Domaine » Modifier le titre en « Accueil » ; Fond d'images KLIMT à la place de RENOIR ; Modifier 3 photos (1,2 & 6), photos et noms à vous indiquer ; Corriger les noms des photos 3,4 & 5 3 = Chambre Cézanne - Domaine de la Colombière- Vienne 4= Piscine - Domaine de la Colombière- Vienne 5= Restaurant - Domaine de la Colombière- Vienne</p> <p>3. Page « Galerie Photos » Mettre des noms pour les photos, liste à vous fournir ; ou m'expliquer comment le faire si j'ai accès.</p> <p>4. Page « Activités et tourisme » Supprimer le bloc Google Map et crée 1 bloc image fichier activités mensuelles & 1 bloc texte pour les liens des partenaires locaux.</p> <p>5. Page « Tarifs & Offres » Faire remonter la page sous « Hotel » ; Supprimer le bloc CGV pour laisser un espace plus grand pour les offres ; Ne garder que le lien vers le fichier pdf CGV ; Afficher un lien CGV dans le footer.</p> <p>6. Modifier le pointage du lien CHC vers notre page sur le site CHC.</p> <p>7. Modification des titres et balises meta description selon nos instructions.</p>	6	95,00 €	570,00 €

Total HT pour l'offre "Webdesign" 570,00 €

L'offre "Distribution"

Produit	Description	Nb	Prix unitaire HT	Prix total HT
CONSOLE MY MEETING	<p>CONSOLE MY MEETING</p> <p>> Logiciel de demande de réservation en 7 langues (on-request) pour reception et séminaire : français, anglais, allemand, espagnol, italien, néerlandais, portugais.</p> <p>> Gestion et paramétrage des champs disponibles dans la plateforme : http://monatelier.apicius.com</p> <p>> Outil de gestion back office et statistiques</p>	1	300,00 €	300,00 €

Total HT pour l'offre "Distribution" 300,00 €

TOTAL GENERAL HT : 870,00 €

<p>LE CLIENT :</p> <p>LE DOMAINE DE LA COLOMBIERE LA COLOMBIERE - SARL - 15000 € Siret : 75123619100019 TVA Intracommunautaire :</p>	<p>LE PRESTATAIRE :</p> <p>LES ATELIERS APICIUS - SA au capital de 650 000 € RCS Lons-le-Saunier : 409065406 Siret : 40906540600038 TVA Intracommunautaire : FR FR51409065406</p>
<p>Monsieur Hervé CORDURIE</p> <p>Date: 08/04/2013 Bon pour acceptation du contrat, des conditions générales de vente et des conditions de paiement</p> <p>Signature et cachet :</p>	<p>Votre contact : Thibaud FARGE</p>

Merci d'adresser ce bon de commande et toutes les pages par fax au +33384737011 ou par courrier à l'adresse suivante :

Les ateliers apicius,
27 grande rue,
39800 POLIGNY

CONDITIONS DE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Paieement en 3 fois par lcr, d'un montant total TTC de 1 040,52 € dont 170,52 € de TVA à 19,60 %

1 x 346,84 € à la commande dont 56,84 € de TVA à 19,60 %

1 x 346,84 € dont 56,84 € de TVA à 19,60 %, à 30 jours

1 x 346,84 € dont 56,84 € de TVA à 19,60 %, à 60 jours

Contre cette LETTRE DE CHANGE stipulée SANS FRAIS veuillez payer la somme indiquée ci-dessous à l'ordre de : LES ATELIERS APICIUS - SA.
A MOISSIEU SUR DOLON, LE 08/04/2013

Montant pour contrôle	Date de création	Echéance	L.C.R seulement	Montant
346,84 €	08/04/2013			346,84 €

R.I.B du Tiré

Domiciliation

18707	00034	30621736336	19	HSBC FR LYON BOURSE
Code établ.	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	

ACCEPTATION OU AVAL
(Signature client)

NOM et ADRESSE du Tiré :

Signature LES
ATELIERS APICIUS

LE DOMAINE DE LA COLOMBIERE - SARL LA COLOMBIERE

45 MONTEE DES REMPARTS
38270 MOISSIEU SUR DOLON
FRANCE

N° de SIREN DU tiré

75123619100019

ne rien inscrire au-dessous de cette ligne

Contre cette LETTRE DE CHANGE stipulée SANS FRAIS veuillez payer la somme indiquée ci-dessous à l'ordre de : LES ATELIERS APICIUS - SA.
A MOISSIEU SUR DOLON, LE 08/04/2013

Montant pour contrôle	Date de création	Echéance	L.C.R seulement	Montant
346,84 €	08/04/2013			346,84 €

R.I.B du Tiré

18707	00034	30621736336	19	HSBC FR LYON BOURSE
Code établ.	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	

ACCEPTATION OU AVAL
(Signature client)

NOM et ADRESSE du Tiré :

Signature LES
ATELIERS APICIUS

LE DOMAINE DE LA COLOMBIERE - SARL LA COLOMBIERE

45 MONTEE DES REMPARTS
38270 MOISSIEU SUR DOLON
FRANCE

N° de SIREN DU tiré

75123619100019

ne rien inscrire au-dessous de cette ligne

Contre cette LETTRE DE CHANGE stipulée SANS FRAIS veuillez payer la somme indiquée ci-dessous à l'ordre de : LES ATELIERS APICIUS - SA.
A MOISSIEU SUR DOLON, LE 08/04/2013

Montant pour contrôle	Date de création	Echéance	L.C.R seulement	Montant
346,84 €	08/04/2013			346,84 €

R.I.B du Tiré

18707	00034	30621736336	19	HSBC FR LYON BOURSE
Code établ.	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	

ACCEPTATION OU AVAL
(Signature client)

NOM et ADRESSE du Tiré :

Signature LES
ATELIERS APICIUS

LE DOMAINE DE LA COLOMBIERE - SARL LA COLOMBIERE

45 MONTEE DES REMPARTS
38270 MOISSIEU SUR DOLON
FRANCE

N° de SIREN DU tiré

75123619100019

ne rien inscrire au-dessous de cette ligne

CONTRAT DE CONCEPTION ET REALISATION - CONDITIONS GENERALES

I – CONTRAT CADRE PREAMBULE : La société APICIUS.COM est un prestataire qualifié en matière de fourniture aux professionnels du secteur de l'hôtellerie et de la restauration et du tourisme, de services dans les domaines du multimédia, de la création artistique, du webdesign et du webmarketing, de la formation, de l'édition, et de la distribution. La nature précise et la portée des services (ci-après les « Services ») proposés par la société APICIUS.COM, sous la dénomination « LES ATELIERS APICIUS », peuvent être librement consultés sur le site web www.apicius.com. Le Client exploite un fonds de commerce, et souhaite confier à la société APICIUS.COM la réalisation de tout ou partie des Services proposés par celle-ci, conformément au(x) Bon(s) de commande qu'il aura souscrits.

1. OBJET 1. Le présent Contrat a pour objet de prévoir les conditions de fourniture des Services proposés par la SAS LES ATELIERS APICIUS (ci-après le « Prestataire » ou « LES ATELIERS APICIUS »), sis 27 Grande Rue- 39800 POLIGNY, au capital de 650.000 €, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 409 065 406. La SAS LES ATELIERS APICIUS a déclaré son activité de centre de formation auprès de la Préfecture du Jura sous le n°43 39 00483 39. 2. Le Client est entendu au sens des présentes comme toute personne morale ou physique souscrivant à tout ou partie des services proposés par les Ateliers APICIUS ; 3. Le présent Contrat a la valeur de Contrat-Cadre, dans la mesure où il régit, pendant toute la durée du présent Accord, chacune des commandes passées par le Client auprès du Prestataire, au moyen de Bons de commande.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS - OFFRE – COMMANDE : 2.1 DOCUMENTS CONTRACTUELS 1. Les documents contractuels sont par ordre de priorité décroissant : a) Le(s) Bon(s) de commande signé(s) par le Client, ce(s) document(s) constituant le référentiel de conformité des Services fournis par le Prestataire en application des présentes; Le présent Accord Cadre ; Les Conditions Générales de Prestations Services jointes au Contrat-Cadre. Ils expriment l'intégralité des obligations des Parties. 2. En cas de contradiction entre l'un de ces documents, et sauf stipulation contraire, le document du rang supérieur prévaut pour l'interprétation de l'obligation en cause. 3. Le présent Contrat s'applique dans le monde entier, et seule sa version en langue française fait foi en vu de son interprétation. 4. Sauf accord express entre les Parties, formalisé notamment dans le(s) Bon(s) de commande, aucune autre condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les Parties, aucune correspondance, aucun document commercial ne pourra s'intégrer au présent Contrat. Dans le cas exceptionnel où le Prestataire accepterait formellement les Conditions Générales d'Achat du Client, ces dernières ne s'appliqueraient que de façon supplétive en cas de disposition non prévue par les présentes.

2.2 OFFRE - COMMANDE 1. Ne constituera une offre commerciale ferme au sens des présentes que le Bon de commande comportant une description détaillée des prestations à effectuer et la mention du prix de ces prestations. 2. Toute commande de Services en ligne ne sera définitive qu'à partir de la signature par le Client du présent Contrat, auquel sont jointes les Conditions Générales de Prestations de Services, et d'un Bon de commande comportant une description détaillée des prestations à effectuer et la mention du prix de ces prestations. 3. L'acceptation de la commande par le Prestataire est soumise : à la disponibilité de ses équipes, celui-ci se réservant la faculté de proposer un report à une date ultérieure des prestations à effectuer, et, en cas de refus par le Client d'un tel report, d'annuler la commande, sans que le Client ne puisse s'y opposer ou prétendre à une quelconque indemnisation ; le cas échéant, à la structure du Site Internet du Client qui n'aurait pas été réalisé par le Prestataire, comprenant les programmes informatiques, les Bases de données et leurs contenus, et à sa compatibilité avec les Services du Prestataire. Le Prestataire se réserve par ailleurs la possibilité de refuser la commande du Client dans le cas où celui-ci ne présente pas de gage suffisant de sa solvabilité. Toutes sommes et acomptes déjà versés par le Client dans ce cas précis lui seront remboursés dans les trente (30) jours suivant la notification de cette annulation de commande. 4. Toute commande passée par le Client, et formalisée par la signature du présent Contrat et d'un Bon de commande, engage celui-ci de manière ferme et définitive. En cas d'annulation de tout ou partie de sa commande par le Client, ou de report de celle-ci à une date ultérieure, pour des raisons non imputables au Prestataire, le Client est tenu d'indemniser le Prestataire pour la totalité des frais engagés à la date de la réception de la notification formelle de l'annulation de la commande, sans préjudice de tous dommages et intérêts ; ainsi que de régler les factures correspondant à l'état d'avancement des travaux. Il sera en outre redevable d'une somme forfaitaire de frais de dossier de 150,00 € HT, et, à titre de clause pénale, d'une somme représentant 20% du montant hors taxe du ou des Bon(s) de commande concerné(s), comprenant cependant les sommes éventuellement dues au titre de l'avancement des travaux. Les acomptes versés resteront par ailleurs acquis au Prestataire.

3. DESCRIPTION DES SERVICES Les Services objet du présent sont précisément détaillés sous le(s) Bon(s) de commande souscrit(s) par le Client. La nature précise et la portée des Services proposés par la société SAS LES ATELIERS APICIUS, sous la dénomination « LES ATELIERS APICIUS », peuvent être par ailleurs librement consultés sur le site web www.apicius.com

4. COLLABORATION 1. Les parties conviennent expressément de collaborer étroitement dans le cadre de leurs relations. A ce titre, le Client s'engage à maintenir une collaboration active et régulière en assurant un climat de loyauté et d'efficacité entre ses équipes et celles du Prestataire. 2. Le Client désignera un représentant qui sera l'interlocuteur privilégié du Prestataire, et mettra en œuvre l'ensemble des moyens et ressources à sa charge. 3. Le Client s'engage à mettre à disposition du Prestataire toutes les informations et tous les documents nécessaires à la réalisation des Services, ainsi qu'à communiquer en temps utile au Prestataire tous les documents et toutes les informations nécessaires pour l'exécution des prestations de formation, d'assistance et/ou de conseil. Tout retard imputable au Client dans cette communication de documents et d'informations entraînera un report de la date de la recette provisoire du Site équivalent à la durée dudit retard. 4. Le Prestataire constituera un « Atelier Client », composé d'experts qui réaliseront la prestation commandée par le Client, en mettant en œuvre le savoir-faire et les technologies préalablement conçus et développés par l'ensemble des collaborateurs du Prestataire. Le Prestataire désignera au sein de cet Atelier Client un Chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié du Client pour toutes les questions relatives à l'exécution des prestations objet des présentes. 5. Chacune des Parties s'engage à communiquer à l'autre toutes les difficultés techniques, d'organisation, humaines, financières qui pourraient avoir un impact sur l'exécution du présent contrat.

5. DELAIS 1. Le Prestataire fournira ses meilleurs efforts afin de respecter les délais de réalisation des Services tels qu'indiqués dans le(s) Bon(s) de Commande, ces délais étant cependant donnés à titre seulement indicatif et sans garantie. Cette absence de garantie tient à la disponibilité des équipes du Prestataire, ainsi que des contraintes particulières liées à la réalisation de certains Services, telle que notamment les conditions météorologiques pour les prises de vue vidéo et photographiques, la collecte des diverses informations nécessaires à la réalisation des Services, ainsi qu'aux délais de concertation sur les livrables objet des Services. Les délais indiqués dans le(s) Bon(s) de Commande commencent à courir seulement à compter, le cas échéant, de la communication par le Client des documents, informations, contenus et données visées sous l'article 4.3 des présentes. 2. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation, la modification ou le report de la commande, et d'autres commandes déjà confirmées, ni donner lieu à des pénalités, dommages et intérêts quelconques, que ces retards soient imputables au Prestataire ou à un tiers. 3. Toute modification de la commande en cours d'exécution du contrat pourra entraîner une prolongation de délais de livraison, le respect de ces derniers étant en tout état de cause conditionné par la bonne collaboration du Client, ainsi que par la remise par celui-ci des documents, contenus et informations qui lui sont demandés par le Prestataire.

6. RECETTE DE PRODUCTION : 6.1 RECETTE DU SITE 1. A l'issue de chacune des phases de développement du Site, telles que détaillées dans le Bon de commande, de même que pour le Site dans sa globalité, le Prestataire permettra au Client de visualiser en ligne, depuis son interface « Mon Atelier », une version provisoire de ces développements, ou du Site dans sa globalité. 2. Le Client dispose d'un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la remise de la version provisoire d'un développement, ou du Site dans sa globalité, pour approuver ou refuser cette version provisoire, sur la base du référentiel de conformité, à savoir le Bon de commande. Le Client devra dans ces conditions lister ses observations avec précision, lesquelles devront toujours se référer au référentiel de conformité. 3. Dès que le Client a présenté ses observations, le

Prestataire procède aux modifications de la version provisoire du développement ou du Site, et lui remet une version modifiée dans le délai le plus bref possible à compter de la réception des observations, ce délai étant variable suivant la nature et la portée des modifications à effectuer. 4. Concernant chacun des éléments de validation (livrable) du Site, à savoir la planche graphique, le scénario, les animations et développements, et les textes, le Prestataire proposera initialement une première maquette, laquelle pourra faire l'objet, à la demande du Client, dans le cadre de la procédure prévue sous les articles 6.1.2 et 6.1.3 des présentes, de trois (3) versions successives. Au-delà de ces quatre (4) maquettes de chacun des éléments de validation du Site (version initiale et trois versions correctives), le Prestataire facturera au Client un montant forfaitaire de 200 € HT par nouvelle version de maquette. Dans le cas où le Client ne valide aucune des versions d'un élément de validation (livrable), et que la réalisation du Site ne puisse être poursuivie, la commande du Client sera annulée dans les conditions visées sous l'article 2.2.4 des présentes. 5. En l'absence de réserve dans les cinq (5) jours ouvrés de la mise à disposition du développement (livrable) ou du Site dans sa globalité, et/ou lorsque toutes les anomalies identifiées par le Client sont corrigées, il peut être procédé à la mise en ligne du Site. 6. La mise en ligne du Site est conditionnée par la signature préalable par le Client d'un document attestant de la recette définitive (Bon à tirer), ainsi que par l'accès du Prestataire à l'interface d'administration du ou des noms de domaine renvoyant vers le Site.

6.2 RECETTE DES CONSOLES 1. Le Client dispose d'un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la communication par le Prestataire des éléments d'identification, permettant l'accès à l'interface « Mon Atelier » permettant l'administration des Consoles (cf. article 5.1 des Conditions Générales), pour tester le bon fonctionnement de celle-ci, et valider ou contester la conformité de celle-ci aux fonctionnalités décrites dans le Bon de Commande. Le Client devra dans ces conditions lister ses observations avec précision, lesquelles devront toujours se référer au référentiel de conformité constitué par le Bon de commande. 2. Dès que le Client a présenté ses observations, et sous réserve que celles-ci soient justifiées, le Prestataire procède aux ajustements nécessaires, et lui propose dans un délai le plus bref possible à compter de la réception des observations, de tester à nouveau le bon fonctionnement de la Console. 3. En l'absence de réserve dans les cinq (5) jours ouvrés suivant cette nouvelle mise à disposition de la Console, et/ou lorsque toutes les difficultés soulevées par le Client, en référence au Bon de commande, sont corrigées, les parties conviennent obligatoirement, par échange de courriers électroniques, avant toute mise en ligne de la Console, de la recette définitive de celle-ci.

6.3 RECETTE DES AUTRES LIVRABLES 1. Concernant les livrables résultant des Services d'édition en version CD-DVD, ainsi que « papier », de brochures, dossiers de presses, dépliants, affiches, le Prestataire soumettra systématiquement au Client des versions des éléments de validation de ces livrables, dans les mêmes conditions que celles visées sous l'article 6.1.4 du présent contrat. L'impression ou la mise en production des livrables sera lancée dès la validation par le Client d'un Bon à tirer (BAT), cette validation entraînant l'acceptation pleine et entière de l'impression du document concerné tel qu'il figure dans le BAT, et dégageant la responsabilité du Prestataire en cas d'éventuelles erreurs qui figureraient dans les documents imprimés. Le Prestataire s'engage à imprimer, conditionner et expédier dans les meilleurs délais les documents concernés. Conformément aux Conditions Générales du Syndicat de l'Imprimerie et des Industries Graphiques, en raison des déchets de tirage et des aléas de fabrication, les quantités de documents effectivement imprimées et livrées peuvent varier par rapport à celles convenues dans le(s) Bon(s) de Commande d'environ 15% en plus ou en moins. Le Prestataire facturera au Client les quantités effectivement livrées. 2. Le Prestataire remettra au Client les manuels d'exploitation et d'une manière générale l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre des Services objet du présent contrat.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE : 7.1 CONTENUS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION DU CLIENT 1. Les supports de communication objet des présentes, et notamment le(s) Site(s) Internet développé(s) par le Prestataire pour le compte du Client, sont créés à l'initiative de celui-ci qui les édite, les publie et les divulgue sous sa seule responsabilité. 2. Le Client demeure le seul titulaire des droits afférents aux Contenus qu'il a fournis au Prestataire dans le cadre de l'exécution des présentes. 3. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de la perte des documents et supports dans lesquels figurent lesdits Contenus, le Client étant invité à ne lui remettre que des copies ou des documents et supports sans valeur de remplacement. Il autorise le Prestataire, dans le cadre strict de l'exécution des Services objet des présentes, à modifier et adapter les Contenus, à utiliser et reproduire ses signes distinctifs, et notamment ses marques et noms commerciaux, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'image et aux intérêts du Client. 4. Le Prestataire est amené, dans le cadre des opérations de connexion des Consoles (e-logiciels) au Site Internet qui préexisterait à la conclusion du présent Contrat, à devoir procéder à des modifications et adaptations dudit Site. Le Client autorise le Prestataire, dans le cadre strict de l'exécution des Services objet des présentes, à modifier et adapter le Site Internet, le Prestataire s'engageant dans ce cadre précis à ne pas causer de dysfonctionnement dudit Site.

7.2 SITES INTERNET 1. Le Prestataire, en tant que concepteur et développeur du ou de(s) Site(s) internet, détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les éléments techniques et ergonomiques composant ceux-ci, à savoir les Codes source, les Bases de données, le scénario, et l'arborescence résultant de la commande par le Client de services de création et de développement de site internet. Le Prestataire est donc libre de rendre public, de communiquer, et de ré-exploiter tout ou partie du résultat des prestations, à titre gratuit ou onéreux. 2. Le Prestataire, déclarant détenir les droits pour le faire, concède au Client le droit d'utilisation, d'exploitation et de représentation du ou des Site(s), exclusivement sur l'Internet, comprenant l'ensemble des éléments visés sous l'article 7.2.1 des présentes. Cette licence de droits comprend également les éléments sonores ressortant de la souscription éventuelle par le Client à la prestation de création de page sonorisée. Cette licence de droits est conclue pour une durée limitée à la durée de la souscription par le Client à la prestation d'hébergement du Site. Le fonctionnement du Site étant, du fait de sa structure et des logiciels qui le composent, nécessairement associé à l'hébergement de celui-ci sur les serveurs du Prestataire, l'expiration du Contrat de l'hébergement dudit Site, pour quelque motif que ce soit, emporte obligatoirement et automatiquement l'expiration de la licence de droits sur le Site. 3. Le Client dispose de la faculté de concéder aux utilisateurs du Site, de manière illimitée et pendant la durée d'exécution des présentes, des sous-licences du droit d'utilisation du Site. 4. Le Prestataire, déclarant détenir les droits pour le faire, cède au Client, pour la durée légale maximum de leur protection au titre du droit d'auteur, les droits d'utilisation, de reproduction et de représentation relatifs aux éléments graphiques et visuels résultant de la réalisation du Site, comprenant les éléments textuels et le cas échéant leurs traductions en différentes langues, exclusivement dans le cadre de la mise en ligne, ainsi que de l'exploitation et de la promotion online et offline du Site, c'est-à-dire sur Internet et hors Internet. Toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation du Prestataire, moyennant le versement d'une rémunération complémentaire. Cette cession vise donc notamment la charte graphique ainsi que tous les éléments visuels développés spécifiquement pour le Client dans le cadre des présentes, à l'exclusion des éléments sonores pour lesquels le Client ne bénéficie que d'un droit d'usage dans les conditions visées sous l'article 7.2.2 du présent contrat. **7.3 CONSOLES** 1. En raison de la diffusion des Consoles sous le mode de la Fourniture d'Application Hébergée (FAH), le Prestataire, en tant que concepteur et fournisseur des Consoles, déclarant détenir les droits pour le faire, concède automatiquement au Client le droit d'usage des Consoles, lors de chaque connexion à l'interface d'utilisation des Consoles, et pour la durée de cette connexion. 2. Cette concession de droit d'usage, personnelle au Client, non exclusive et non cessible et à l'exclusion de tout autre droit relatif aux Consoles, se renouvelle à chaque utilisation de celles-ci, et ce de manière illimitée jusqu'à l'expiration du présent Contrat. Le Client s'interdit dans ces conditions toute modification, correction et adaptation des Consoles. Cette licence du droit d'utilisation des Consoles est concédée pour les besoins exclusifs du Client, pour l'administration de son ou de ses Sites Internet, ainsi que des services concernés par telle ou telle Console. Le Client s'interdit dans ces conditions de les mettre à disposition de tiers, par tous moyens directs ou indirects, ou de les céder ou de le revendre à des tiers, sauf dans les cas prévus sous l'article 15.1 des présentes.

7.4 PRODUITS D'EDITION ET AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES ET VISUELS Le Prestataire, déclarant détenir les droits nécessaires pour le faire, concède au Client, pour la durée légale maximum de leur protection au titre du droit d'auteur, sous réserve du respect du présent

Contrat, les droits d'utilisation, de reproduction et de représentation relatifs - aux éléments graphiques et visuels conçus et réalisés pour son compte au titre des Services, à savoir notamment les logos, chartes graphiques, photos et vidéos - aux produits d'édition, à savoir notamment les affiches, dossiers de presse, brochures et dépliants, sous leurs version papier et électronique. Cette concession de droits est effectuée à titre personnel, pour les seuls besoins du Client, exclusivement dans le cadre de la promotion online et offline de ses activités, c'est-à-dire sur Internet et hors Internet, pour le monde entier. Toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation du Prestataire, moyennant le versement d'une rémunération complémentaire.

7.5 GARANTIES SUR LES ELEMENTS GRAPHIQUES ET VISUELS 1. Le Prestataire ne peut garantir que les éléments graphiques et visuels conçus et réalisés pour le compte du Client, dans le cadre de l'exécution des Services, tels que détaillés sous l'article 7.4 des présentes, ne portent pas atteinte aux droits éventuellement détenus par des tiers sur des créations antérieures. 2. Le Prestataire ne pourra donc être tenu pour responsable de tous dommages et indirects subis par le Client ou par des tiers du fait de l'éventuelle contrefaçon de droits résultant de la production par le Prestataire d'éléments graphiques et visuels. 3. Le Prestataire s'engage cependant, dans le cas où le Client soit contraint à devoir substituer de nouveaux éléments graphiques et visuels à ceux réalisés par le Prestataire, dont il lui serait fait interdiction de poursuivre l'usage et la reproduction, à fournir sans contrepartie des éléments de remplacement.

7.6 MARQUES APICIUS «APICIUS.COM», « LES ATELIERSAPICIUS », « Consoles 0% » « Plateforme » figurent parmi le portefeuille des marques déposées, propriété exclusive de la société APICIUS.COM. Cette dernière faisant systématiquement enregistrer les marques semi-figuratives désignant chacun des Services et Consoles qu'elle propose à sa clientèle. Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux marques détenues par la société APICIUS.COM, de quelque manière que ce soit, de même qu'à l'image et à la réputation des Services LES ATELIERSAPICIUS et de la société APICIUS.COM.

8. CONDITIONS FINANCIERES 1. Le montant et les conditions de règlement des sommes dont le Client est tenu de s'acquitter, en contrepartie de la fourniture des Services objet des présentes, et des éventuelles Licences de droits accordées sur les livrables résultant des Services (cf. article 7), sont précisément détaillés sous le(s) Bon(s) de commande. Tout Service et toute prestation complémentaire sollicitée par le Client et non stipulée dans le(s) Bon(s) de commande fera l'objet d'une facturation complémentaire, établie suivant devis accepté par le Client. Les tarifs proposés par le Prestataire sont hors taxe (HT) et sont payables en euros (€), et ne comprennent pas les coûts liés au matériel informatique et à la connexion du Client à l'Internet, lesquels coûts sont distincts des présentes et demeurent à la charge du Client. APICIUS.COM, en ce qui concerne seulement la prestation annuelle d'hébergement des Consoles fournies en continu pendant toute la durée de l'exécution des présentes, ou toute nouvelle prestation à laquelle le Client n'avait pas initialement souscrit, se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sous réserve du respect d'un délai de préavis de deux (2) mois. En cas de refus de cette modification, le Client devra, par lettre recommandée avec accusé de réception, résilier le présent contrat avant son terme, dans les conditions de l'article 10.3 des présentes. A défaut, les nouveaux tarifs sont réputés acceptés de façon irrévocable et sont appliqués à la facturation qui suit l'expiration du délai de préavis précité. 4. Les factures seront payables à réception par chèque, prélèvement, lettre de change ou virement à l'ordre de APICIUS.COM. Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, la facturation d'un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal (Article L441-6 du code du commerce), qui sera calculé prorata temporis à compter du lendemain de chaque échéance. Dans le cadre d'un rejet de prélèvement, une somme forfaitaire de 15 € sera prélevée à la régularisation. Le Prestataire se réserve par ailleurs la faculté : - de suspendre la fourniture de l'intégralité des services fournis au Client ; de se prévaloir de l'exigibilité immédiate de toutes sommes dues non échues ; - de résilier le contrat concerné et/ou toute commande en cours, de plein droit, avec conservation des acomptes perçus, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts ; - de subordonner l'exécution de marchés successifs, même après livraison partielle, au règlement comptant ou à la fourniture de garanties supplémentaires à celles initialement prévues.

9. SOUS-TRAITANCE 1. Le Prestataire se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie de la réalisation des Services souscrits par le Client à tout tiers de son choix, sans que le Client ne puisse s'y opposer. 2. En cas de sous-traitance d'une prestation, la fourniture de celle-ci sera régie par le présent Contrat, et le Prestataire demeurera le seul interlocuteur du Client, pour toutes les questions relatives à la bonne exécution des prestations concernées.

10. DUREE ET RESILIATION Le présent contrat porte sur des prestations de natures diverses et de durées d'exécution variables, soit à caractère définitif, c'est-à-dire à durée déterminée non renouvelable, soit à caractère continu, c'est-à-dire à durée déterminée renouvelable.

10.1 CONTRAT-CADRE 1. Le présent contrat entre en vigueur au jour de la signature par le Client de celui-ci ainsi que du premier Bon de commande souscrit par le Client. 2. Il est conclu pour une durée indéterminée, c'est-à-dire qu'il prendra fin à l'expiration pour quelque motif que ce soit du dernier Service auquel aura souscrit le Client auprès du Prestataire.

10.2 PRESTATIONS A CARACTERE DEFINITIF 1. S'agissant de la prestation de conception et de réalisation du ou des Site(s) Internet, le contrat prendra fin au jour de l'expiration de la période de garantie de trois (3) mois suivant la recette définitive du Site. 2. Concernant les prestations de courte durée, telles que la formation à l'utilisation des Consoles (e-logiciels), ou encore la traduction des contenus du Site, le contrat prendra fin à la date de la signature par les parties d'un document attestant de la bonne réalisation de la prestation. 3. Conformément aux dispositions des articles 7.2.4 et 7.4 du présent Contrat, la cession au Client par le Prestataire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux éléments graphiques et visuels résultant de la réalisation des Services, est effectuée pour la durée légale de la protection au titre du droit d'auteur de chacun de ces éléments, sous réserve du respect de la limitation de la portée de cette cession.

10.3 PRESTATIONS A CARACTERE CONTINU 1. Chacune des prestations à exécution continue dans le temps, ainsi que des conventions de licence de droits, en rapport avec un Site Internet ou une Console (e-logiciel) prendra automatiquement fin à la date de l'expiration du Contrat d'hébergement du Site et/ou de la Console. En effet, le fonctionnement du Site et des Consoles étant, du fait de leur structure et des logiciels qui les composent, nécessairement associé à l'hébergement de ces développements sur les serveurs du Prestataire, l'expiration du Contrat d'hébergement du Site et des Consoles, pour quelque motif que ce soit, emporte nécessairement et automatiquement l'expiration des prestations à exécution continue en rapport avec le Site et/ou ces Consoles, ainsi que des conventions de licence afférentes. 2. Les Consoles fonctionnant entre elles par groupements de fonctionnalités, et certaines étant l'accessoire d'autres Consoles, la résiliation de l'hébergement d'une Console peut entraîner la résiliation automatique de l'hébergement d'autres Consoles auxquelles le Client aura également souscrit, et donc la perte de l'usage des services et fonctionnalités apportés par ces Consoles. Le Client sera toujours informé, avant la prise d'effet de la résiliation de l'hébergement d'une Console, des résiliations subséquentes de l'hébergement d'autres Consoles auxquelles il aura également souscrit. 3. Le contrat d'hébergement du Site est conclu pour la durée stipulée dans le Bon de commande. Il se renouvellera par tacite reconduction, par périodes successives de un (1) an, sauf volonté contraire de l'une des parties exprimée dans un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'autre partie trois (3) mois avant la date d'expiration du contrat, soit la date anniversaire de signature du Bon de commande. 4. Concernant toutes les autres prestations, et notamment celles d'hébergement des Consoles, et de référencement de Sites, les contrats sont conclus pour la durée stipulée dans les Bons de commande correspondant. Ils se renouvelleront par tacite reconduction, par périodes successives de un (1) an, sauf volonté contraire de l'une des parties exprimée dans un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'autre partie trois (3) mois avant la date d'expiration des contrats, soit la date anniversaire de signature des Bons de commande correspondant. Conformément aux dispositions de l'article 10.3.1, ces contrats prendront cependant automatiquement fin à la date de l'expiration du Contrat d'hébergement du Site. 5. Les Licences de droits sur le Site et sur les Consoles conférées au Client sont conclues pour une durée limitée à la durée d'exécution du Contrat d'hébergement du Site et des Consoles associées au dit Site, conformément aux dispositions des articles 7 et 10.3.1 des présentes, et sous réserve du respect par le Client des obligations mises à sa charge au titre des présentes, notamment par l'articles 7 des présentes.

10.4 RESILIATION 1. En cas de manquement par l'une des Parties aux obligations des présentes, non réparées dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra prononcer la résiliation de plein droit du contrat, sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu du présent contrat. La présente modalité de résiliation pour inexécution fautive s'applique à l'ensemble des prestations objet des présentes, à savoir tant les prestations à caractère définitif que les prestations à caractère continu. 2. La résiliation du présent Contrat-Cadre emportera automatiquement la résiliation de l'ensemble des Services objet des présentes. 3. En cas de résiliation avant son terme du présent Contrat, ou de l'une ou l'autre des prestations objet des présentes, les sommes dues au titre des prestations déjà réalisées par le Prestataire au titre du présent Contrat, ainsi que celles dues au titre des prestations à caractère continu (cf. art.10.3) deviendront immédiatement exigibles et devront être intégralement être payées par le Client, en une seule fois, conformément aux montants figurant dans le(s) Bon(s) de commande concerné(s). 4. Le Prestataire n'acceptera de demande de transfert des contacts administratifs et techniques du ou des noms de domaine renvoyant vers le ou les Sites du Client que sous réserve du complet paiement des sommes visées sous l'article 10.4.3 du présent contrat. 5. Dans le cas où la résiliation porterait sur la prestation d'hébergement du Site, et conformément aux dispositions de l'article 10.3.1 des présentes, et dans tous les cas d'expiration de cette prestation d'hébergement, le Prestataire retournera au Client, dans les quinze (15) jours suivants la date de la résiliation, sur simple demande écrite de ce dernier, l'ensemble des éléments qui lui ont été adressés par le Client jusqu'à la date de résiliation sur supports d'origine ou équivalent. Le Prestataire adressera également au Client, sur demande de celui-ci, les supports physiques sur lesquels seront sauvegardés les contenus du Site tel qu'il pouvait être consulté à la date de la résiliation ou de l'expiration du contrat d'hébergement. 6. Dans le cas où la résiliation porterait sur la prestation d'hébergement des Consoles, et conformément aux dispositions de l'article 10.3.1 des présentes, et dans tous les cas d'expiration de cette prestation d'hébergement, le Client sera invité à effectuer un export de ses Bases de données, depuis son interface « Mon Atelier », ou depuis l'interface d'administration de chaque Console concernée, au plus tard le jour de l'interruption programmée de la prestation d'hébergement de la Console ou des Consoles concernées. 7. A défaut de procéder à l'export des Bases de données, tel que visé sous l'article 10.4.6, les Bases de données concernées seront automatiquement et définitivement détruites par le Prestataire, dans un délai de quinze (15) jours suivant l'interruption de la prestation d'hébergement des Consoles concernées, sans que le Client ne puisse prétendre à ce titre à aucune indemnité.

11. CONFIDENTIALITE 1. Les Parties s'engagent à ne pas divulguer les informations de nature confidentielle auxquelles elles auront accès pendant la durée de leurs relations contractuelles. Sont notamment considérées comme confidentielles les informations d'ordres techniques, économiques et commerciales non connues du public, au moment de la souscription par le Client aux Services objet des présentes, et pendant toute la durée des relations contractuelles liant les parties. Les informations confidentielles comprennent toute étude, rapport, information, devis, cahier des charges, contrats, fournis au Client par le Prestataire dans le cadre des présentes, à titre onéreux ou gratuit, ces informations demeurant la propriété exclusive du Prestataire. 2. Chaque Partie sera responsable du non respect par l'un de ses préposés ou éventuels sous-traitants de cette obligation de discrétion et de confidentialité. Cette obligation est effective pendant la durée des relations contractuelles liant les Parties, et survivra à l'extinction de celles-ci pour une durée de trois (3) ans.

12. ASSURANCES 1. Les parties déclarent être assurées pour toutes les conséquences dommageables des actes dont elles pourraient être tenues responsables dans le cadre du présent contrat, auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable. 2. Chacune des parties s'engage à régler toutes les primes afin que l'autre puisse faire valoir ses droits en qualité de bénéficiaire.

13. REFERENCE COMMERCIALE 1. Le Prestataire pourra librement utiliser le nom du Client, ainsi que le cas échéant le nom du Site à titre de référence commerciale. 2. Le Prestataire apposera notamment la mention « Crédi LES ATELIERS APICIUS » sur chaque menu de bas de page du Site et/ou « Référencement APICIUS » en cas de campagne de webmarketing.

14. FORCE MAJEURE 1. La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution du présent Contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre Partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, l'intervention des autorités civiles ou militaires, les catastrophes naturelles, les incendies, les dégâts des eaux, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau des télécommunications ou du réseau électrique. 2. La force majeure s'entend de tout événement extérieur à la Partie affectée, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable, qui empêche l'une ou l'autre Partie d'exécuter tout ou partie des obligations mises par le présent Contrat à sa charge. 3. Dans tous les cas, la Partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la cause extérieure. 4. En cas de prolongation de l'événement au delà d'une période de trois (3) mois, les relations contractuelles résultant des présentes seront résiliées de plein droit.

15. DIVERS : 15.1 Cession du contrat 1. Le Prestataire se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de ses droits et obligations issus du présent contrat. Le Client accepte dès à présent une telle substitution, le Prestataire n'ayant pour seule obligation à l'égard du Client que celle de l'informer de l'opération. 2. Le Client pourra également céder, transférer ou apporter à un tiers, les droits et obligations issus du présent contrat, sous réserve cependant : - que cette opération s'inscrive exclusivement dans le transfert en tout ou partie de la propriété ou de la jouissance de l'entreprise du Client, quelles qu'en soient les modalités (cession de fonds de commerce, de parts ou d'actions, fusion, absorption, ...) ; - d'informer le Prestataire, par LRAR, trois (3) mois à l'avance, de la réalisation de cette opération, en vue d'obtenir son accord préalable et écrit, pour la continuation du présent contrat dans le cadre de cette opération ; En cas de refus de la part du Prestataire, le contrat sera automatiquement rompu dans les conditions prévues sous l'article 10.4 des présentes.

15.2 Modifications du contrat Le Prestataire se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, comprenant les Conditions Générales, notamment en cas d'évolutions techniques, légales ou jurisprudentielles, ou lors de la mise en place de nouveaux Services. Le Client sera toujours informé de la nature et de la portée de ces modifications, par voie de courrier électronique envoyé à l'adresse de courrier électronique visée sous l'article 15.5 des présentes. A défaut d'opposition de la part du Client dans un délai de trente (30) jours suivant la notification de ces modifications, le Client sera réputé avoir accepté celles-ci. Dans le cas où le Client n'accepterait pas ces modifications, le présent contrat sera automatiquement rompu dans les conditions prévues sous l'article 10.4 des présentes, sans que le Client puisse s'y opposer ou prétendre à une quelconque indemnisation.

15.3 Nullité Dans l'hypothèse où l'une des dispositions du présent Contrat serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions du Contrat conservant force obligatoire entre les Parties.

15.4 Non-renonciation Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions du présent contrat ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient de celui-ci. **15.5 Domiciliation et coordonnées de correspondance** 1. Pour l'exécution du présent contrat, les parties élisent domicile à l'adresse de leur siège social. 2. Le Client s'engage à fournir au Prestataire, notamment dans les Bon (s) de commande, des informations exactes et sincères sur sa situation, ainsi qu'à procéder à une vérification régulière des données qui le concernent, et de procéder, en cas échéant, aux modifications nécessaires auprès du Prestataire. 3. Le Prestataire attire tout particulièrement l'attention du Client sur la nécessité pour ce dernier de lui communiquer une adresse de courrier électronique principale qui soit valide, et de l'informer dans les plus brefs délais d'un éventuel changement de celle-ci. Toute communication réalisée par le Prestataire sur cette adresse de courrier électronique est en effet réputée avoir été réceptionnée et lue par le Client, lequel s'engage donc à consulter régulièrement les messages reçus à cette adresse de courrier électronique et, le cas échéant, à y répondre dans les plus brefs délais.

16. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES LES ATELIERS D'APICIUS

1. OBJET : 1. Les présentes Conditions Générales de Services complètent : Le Contrat Cadre LES ATELIERS D'APICIUS de la SAS LES ATELIERS APICIUS (ci-après le « Prestataire » ou les « Ateliers APICIUS »), sis 27 Grande Rue - 39800 POLIGNY, au capital de 650.000 €, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 409 065 406, signé par le Client ; le Référentiel de Conformité, constitué par le Bon de Commande signé par le Client. 2. Conformément aux dispositions de l'article 2.1 du Contrat Cadre, les présentes Conditions Générales de Services et les deux conventions visées sous l'article 1.1 des présentes forment un ensemble contractuel indissociable. 3. La souscription à tout ou partie des Services LES ATELIERS D'APICIUS, formalisée par la signature de Bon(s) de commande (ci-après les « Référentiels de conformité »), implique pour le Client l'acceptation sans réserves des présentes Conditions Générales de Services.

2. DEFINITIONS Au sens des présentes, ainsi que du Contrat Cadre et du ou des Bon(s) de commande, chacune des expressions ci-dessous aura la signification donnée dans sa définition, à savoir : « Administrateur » : Personne physique désignée par le Client pour habiliter les Utilisateurs, gérer leurs niveaux d'autorisation dans le cadre de l'accès et de l'utilisation des Consoles. - l'Administrateur est en principe le dirigeant au sein de l'entreprise de l'Abonné, mais il peut également être un personnel délégué à cette fonction ; « Anomalie » : Erreur de conception ou de programmation se manifestant par un défaut de fonctionnement reproducible en présence du Prestataire, à l'exclusion de toute mauvaise utilisation ; « Bases de données » : Systèmes, architectures d'organisation des données et informations traités par le Site Internet, conçus pour une localisation et une mise à jour rapide et facile des Contenus ; La base de données doit être distinguée des Contenus ; « Code source » : Programme présenté dans un langage de programmation permettant notamment d'effectuer la maintenance du Site et des Consoles, ou la réalisation de développements spécifiques ; « Consoles » : programmes conçus et fournis par le Prestataire en mode FAH, installés sur les serveurs d'hébergement du Prestataire, et correspondant à la gestion d'une rubrique fonctionnelle du Site, ou d'une solution de réservation ou de demande d'informations. Les fonctionnalités des Consoles font l'objet d'une description précise dans les Bons de commande correspondant - désigne également les Consoles auxquelles le Client a souscrit au titre des présentes ; « Contenus » : Données (textes, sons, photos, vidéos, images, illustrations...) et informations figurant dans le Site, ou administrés au moyen des Consoles ; « Fourniture d'Application Hébergée » ou « F.A.H. » : Fourniture des Consoles sous la forme d'un hébergement à distance de celles-ci ainsi que des Bases de données afférentes, accessibles par le Client via le réseau Internet, et facturée à l'utilisation dans le cadre de la prestation d'hébergement propre à la Console. « Hébergement » : Prestation de stockage et de traitement informatique du Site et/ou des Consoles permettant de les rendre accessibles aux utilisateurs sur le réseau Internet, depuis n'importe quel poste informatique connecté au réseau Internet. « Internet » : Désigne différents réseaux de serveurs localisés en divers lieux à travers le monde, reliés entre eux à l'aide de réseaux de communication, et communiquant à l'aide d'un protocole spécifique connu sous le nom de TCP/IP ; « Site Internet, Intranet, Portail » ou « Site » : désigne l'infrastructure et l'ensemble complet des programmes informatiques développés par le Prestataire, selon les formats informatiques, utilisables sur l'Internet comprenant des données de différentes natures, et notamment des textes, sons, images fixes ou animées, vidéos, logiciels et bases de données, destinées à être consultées par les utilisateurs de l'Internet, dans le cadre d'un accès libre ou payant ; « Utilisateurs » : désigne les personnes habilitées par l'Administrateur pour accéder et utiliser les Consoles.

3. GARANTIES ET MAINTENANCE SITES ET CONSOLES (e-Logiciels) : 3.1 GARANTIES 1. Le Prestataire est tenu au titre des obligations mises à sa charge par le présent Contrat d'une obligation générale de moyens, consistant dans la mise en oeuvre de toutes les diligences nécessaires à la réalisation des Services. 2. Le Prestataire garantit la conformité des Services au référentiel de conformité. La présente garantie de conformité s'entend uniquement de l'adéquation des Services avec les caractéristiques décrites dans le(s) Bon(s) de commande. Le Prestataire n'accorde aucune garantie concernant la capacité des Services à répondre aux besoins ou aux attentes spécifiques du Client qui n'aurait pas été expressément formalisées au plus tard au moment de la signature du ou des Bon(s) de commande. 3. La responsabilité du Prestataire est dans tous les cas limitée au montant total des Services auxquels a souscrit le Client, tels que ressortant du ou des Bon(s) de commande. Il en résulte que si la responsabilité du Prestataire devait être engagée pour quelque motif que ce soit dans le cadre des présentes, le Client ne pourrait prétendre à d'autres indemnités que le remboursement des sommes versées en contrepartie de la fourniture des Services concernés pendant la dernière année écoulée.

3.2 GARANTIE SITE INTERNET 1. Le Prestataire accorde au Client, en cas de constatation d'un défaut, une garantie contractuelle d'une durée de trois (3) mois à compter de la recette définitive du Site, formalisée par la signature du Procès-verbal de recette définitive (Bon à tirer). Les « défauts » s'entendent exclusivement au sens du présent article des simples erreurs de rédaction, de mise en page, ou de la non-conformité du scénario du Site. 2. Le Prestataire s'engage à corriger sans frais et à bref délai les défauts constatés pendant cette période de trois (3) mois. 3. La constatation d'un défaut, et les corrections qui s'en suivent, ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de la garantie.

3.3 MAINTENANCE CORRECTIVE En cas d'anomalie constatée dans le fonctionnement du Site ou d'une Console, le Prestataire fournit au titre de la maintenance, dans un délai raisonnable, une correction de l'anomalie, ou une solution de contournement. Néanmoins, le Prestataire exclut la maintenance dans les cas où l'anomalie constatée résulterait d'une intervention du Client sur les programmes concernés (s), ou d'une mauvaise utilisation de ceux-ci ou encore si l'anomalie constatée est générée par une autre application non fournie par le Prestataire, telle que le Site internet de celui-ci lorsque celui-ci n'aura pas été développé par le Prestataire, et que cette application soit ou non installée sur le Site. 3. Le Prestataire pourra cependant intervenir dans ces cas-là dans le cadre d'une maintenance payante, conformément aux dispositions de l'article 8.1 du Contrat Cadre.

3.4 MAINTENANCE EVOLUTIVE

Le Prestataire mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires pour assurer le fonctionnement du Site et des Consoles associées en compatibilité avec les versions ultérieures des systèmes d'exploitation et des navigateurs requis (cf. article 5.2), sans être cependant tenu à une quelconque obligation de résultat à cet égard. Pour ce faire, le Prestataire peut être amené à procéder à des interruptions de l'accès au Site et/ou aux Consoles, de manière à les rendre interopérables avec d'autres systèmes d'exploitation ou d'autres navigateurs. Le Prestataire pourra dans ces conditions demander au Client d'utiliser de nouveaux liens et/ou codes d'accès en cas de modification ou de substitution de Consoles. Le Prestataire avertira cependant toujours préalablement le Client de ces interruptions de services, dont il s'efforcera de réduire au mieux le nombre et la durée. Le Prestataire pourra proposer dans le futur de nouvelles Consoles, ou une version ultérieure des Consoles existantes, en contrepartie, suivant les cas, du paiement de redevances complémentaires. Les développements spécifiques réalisés pour le compte du Client seront réalisés dans le cadre d'une maintenance évolutive payante, conformément aux dispositions de l'article 8.1 du Contrat-Cadre. Le Client ne pourra en tout état de cause confier à un tiers la réalisation des prestations visées ci-dessus.

4. PROPRIETE INTELLECTUELLE : 4.1. MANUELS ET SUPPORTS DE FORMATION 1. L'ensemble des documents et supports multimédias remis au Client au cours de l'exécution des Services, et les données qu'ils contiennent, à savoir notamment les supports commerciaux, les Bons de commande, le Contrat Cadre, les présentes Conditions Générales, les manuels d'exploitation et les supports de formation, constituent des oeuvres originales et sont à ce titre protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et tous autres droits de propriété intellectuelle. 2. Le Prestataire est propriétaire de ces documents et supports multimédias, et des données qu'ils contiennent, ou a obtenu les autorisations nécessaires auprès de leurs propriétaires pour les exploiter. 3. Il concède dans ces conditions au Client, à titre non exclusif, pour une durée limitée à la durée d'exécution des présentes, et pour les seuls besoins de l'exploitation du Site Internet, et de l'utilisation des Consoles associées, et tous autres livrables résultant des présentes, un droit d'usage de ces documents et supports multimédia. 4. Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou redistribuer, sans autorisation expresse préalable du

Prestataire, quelque texte, titre, application, logiciel, logo, image, charte graphique, marque, information ou illustration contenus dans ces documents et supports multimédias, pour un usage autre que strictement privé, ce qui exclut toute représentation à des fins commerciales ou de redistribution en nombre. **4.2 DONNEES EDITEURS TIERS APICIUS OU GOOGLE MAP**, déclarant avoir obtenu auprès de la société VIAMICHELIN.FR® et de la société GOOGLE FRANCE LE SERVICE GOOGLE MAP en ligne les droits nécessaires pour le faire, concède au Client, à titre non-exclusif, sans garantie de bon fonctionnement, et pour une durée limitée à la durée de la souscription par le Client à la prestation d'hébergement du Site, les droits de reproduction et de représentation sur son Site : des données liées à la cartographie du positionnement de son établissement; des informations prévision à 5 jours de la zone géographique de son établissement, telle que définies par VIAMICHELIN.FR® ; les informations culturelles ou pratiques de Guide Vert® de VIAMICHELIN.FR®.

5. ACCES ET UTILISATION DES CONSOLES : 5.1 ELEMENTS D'IDENTIFICATION « MON ATELIER » 1. La souscription aux différents services donne lieu à l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe confidentiels, permettant à l'Administrateur d'une part d'accéder à l'interface « Mon atelier », ainsi qu'à l'interface d'administration de chacune des Consoles prises individuellement, et, d'autre part, dans le cadre de la création de nouveaux compte Utilisateurs, de générer de nouveaux éléments d'identification pour chacun des Utilisateurs de son entreprise. 2. Ces éléments d'identification (identifiant + mot de passe) sont modifiables par l'Administrateur dans l'interface d'administration « Mon Atelier », et sont personnels, confidentiels et inaccessibles. Le Client s'engage donc à ne pas les communiquer à des tiers, et veillera sensibiliser le cas échéant son personnel sur la nécessité d'être particulièrement vigilant sur la confidentialité de ces éléments d'identification. Il appartient au Client de prendre toutes dispositions afin de sécuriser l'accès à ces éléments d'identification. 3. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de tous dysfonctionnements, dommages directs ou indirects subis par le Client ou par les tiers, résultant d'un accès frauduleux à la suite d'une divulgation des éléments d'identification du Client. En particulier, le Prestataire ne pourra être tenu responsable de tous dysfonctionnements, dommages directs ou indirects subis du fait de l'accès par des tiers non autorisés à l'interface d'administration « Mon atelier », et/ou de chacune des Consoles, dès lors que cet accès frauduleux aura été effectué sur la base de la saisie des éléments d'identification du Client. 4. L'Administrateur est en mesure, dans le cadre de la procédure de création de nouveaux compte Utilisateurs, de générer de nouveaux éléments d'identification, qui permettront aux Utilisateurs d'accéder et d'administrer les Consoles. 5. L'accès à l'interface « Mon Atelier », ainsi qu'aux interfaces d'administration de chacune des Consoles est subordonné à l'habilitation préalable de chacun des Utilisateurs au sein de l'entreprise du Client par l'Administrateur. 6. L'Administrateur est le seul Utilisateur à bénéficier de la faculté d'ouvrir et d'administrer de nouveaux comptes Utilisateurs, et de décider pour chacun d'entre eux de leur niveau d'autorisation. Les niveaux d'autorisation consistent dans les facultés d'accès et d'administration des Consoles.

5.2 CONFIGURATION INFORMATIQUE REQUISE 1. Les Consoles sont destinées à fonctionner sur la configuration matérielle et logicielle telle que décrite ci-après. Configuration matérielle : poste informatique de type PC (Processeur Intel® Pentium® ou plus rapide) et MAC (Processeur PowerPC® G3 ou plus rapide) Configuration logicielle : WINDOWS (recommandé) : Microsoft Internet Explorer 6.01 Firefox 1.5 et 2 MACINTOSH Processeur PowerPC® G3 ou plus rapide Mac OS X v.10.2.2 Firefox 1.5 et 2 Virtual PC obligatoire Le Prestataire garantit le fonctionnement des Consoles exclusivement sur cette configuration. 2. Le Prestataire attire l'attention du Client sur le fait que le Site Internet et les Consoles sont accessibles uniquement par la voie d'un ordinateur relié à l'Internet. En conséquence, en cas d'événement ou de sinistre ayant pour effet d'interrompre pour le Client l'alimentation en courant électrique, et/ou l'accès aux réseaux de télécommunication, le Client ne pourra accéder au Site et aux Consoles depuis ses installations informatiques. Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages et indirects résultant de l'impossibilité d'accéder au Site et aux Consoles.

5.3 UTILISATION DES CONSOLES Le Client est seul responsable de l'utilisation des Consoles, et des opérations de mise à jour et d'administration de son Site Internet et des autres services effectués au moyen des Consoles. Le Prestataire ne pourra donc être tenu responsable de tous dysfonctionnements, dommages directs ou indirects subis par le Client ou par des tiers du fait de l'utilisation des Consoles.

6. HEBERGEMENT ET SECURITE : 6.1 LOCALISATION Le Site Internet et les Consoles associées à celui-ci seront hébergés sur les Serveurs du Prestataire, au sein de ses propres infrastructures. Le Prestataire aura la possibilité, pendant toute la durée d'exécution du contrat, de déplacer le lieu de cet hébergement vers tout autre lieu de sa convenance. Ce nouveau centre d'hébergement devra offrir une infrastructure technique, des conditions d'exploitation et un raccordement au réseau de qualité au moins égale à ceux fournis par le Prestataire sur le centre d'hébergement initialement prévu. Les frais de cet éventuel déménagement seront à la charge du Prestataire, qui en informera le Client avec un préavis de deux (2) mois depuis la date prévue pour le déménagement. Les modalités techniques de transfert devront être réalisées par le Prestataire de telle manière que le temps d'indisponibilité éventuelle du Site et des Consoles ne dépasse pas quatre (4) heures ouvrées. Le Prestataire s'engage à limiter les accès au local dans lequel est situé le serveur sur lequel sont hébergées le Site et les Consoles associées, ainsi que l'ensemble de ses installations informatiques, et à mettre en place une procédure interne permettant de s'assurer qu'aucune personne non habilitée ne peut accéder à ce local.

6.2 SECURITE PHYSIQUE ET LOGIQUE 1. Le Prestataire s'engage à mettre en oeuvre des moyens techniques de nature à assurer la sécurité physique et logique du contenu du Site et des Bases de données gérées au moyen des Consoles, conformes à l'état de la technique. 2. La responsabilité du Prestataire ne saurait cependant être engagée en cas d'introduction malveillante sur les serveurs d'hébergement du Site web du Client et des Consoles, ou encore d'utilisation frauduleuse de ses comptes de courrier électronique, et ce malgré toutes les mesures de sécurité prises par le Prestataire et ses fournisseurs et éventuels sous-traitants.

6.3 ACCES ET DISPONIBILITE 1. Le Prestataire s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à assurer les connexions nécessaires à l'accessibilité du Site sur Internet et des Consoles dans les meilleures conditions de temps, de transit, de débit utile et de permanence. Cependant, en raison de la nature même de l'Internet, le Prestataire ne saurait garantir l'accessibilité du Site 24 H sur 24 et 7 jours sur 7. 2. Le Prestataire, afin d'assurer un service de qualité, se réserve par ailleurs des périodes de maintenance, de réactualisations ou d'interventions techniques, susceptibles d'entraîner une coupure d'accès au Site et aux Consoles. Le Prestataire s'efforcera cependant de réduire au mieux le nombre et la durée de ces interruptions de services. Dans tous les cas, les indisponibilités qui en résulteraient ne pourront être retenues comme périodes au cours desquelles le Prestataire ne remplit pas ses obligations.

6.4 GARANTIES 1. Le Prestataire garantit qu'il fournira une prestation d'hébergement du Site et des Consoles à un niveau de qualité professionnelle, conforme aux normes généralement acceptées dans la profession, et dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables. A ce titre le Prestataire s'engage à satisfaire aux obligations techniques imposées par les opérateurs de réseaux, à se conformer aux protocoles et aux standards en usage sur Internet, et à assurer et à maintenir le bon état de ses équipements. 2. Le Prestataire garantit la conformité des prestations d'hébergement du Site et des Consoles au présent contrat, et qu'il a pris en compte les besoins de sécurité du Client, tant en termes de sécurité logique que de sécurité physique, dans les limites de l'état de la technique. 3. Le Prestataire garantit que l'hébergement du Site et des Consoles est conçu de façon à permettre la disponibilité de nouveaux contenus, ainsi que de nouvelles utilisations nécessitant éventuellement plus de ressources que celles ressortant du présent contrat, sous réserve du paiement par le Client de redevances complémentaires. 4. Le Prestataire n'est pas responsable des indisponibilités ou anomalies liées au réseau de Télécommunication dont il n'a pas la maîtrise, tels que le réseau de France Telecom ou de tout autre opérateur. 5. Compte tenu de la spécificité du réseau Internet, le périmètre technique pour l'appréciation du respect par le Prestataire de ses obligations concerne exclusivement les services et équipements associés dont le Prestataire dispose de la maîtrise. 6. Les Contenus figurant dans le Site et dans les Bases de données demeurent la propriété du Client. Le Prestataire ne reconnaît aucune prétention à la propriété de ces Contenus. Le Prestataire, lorsqu'il intervient dans le cadre des périodes de maintenance, de réactualisations ou d'interventions techniques, garantit l'intégrité des Bases de données exploitées par le Client, et des

Contenus qu'elles contiennent.

6.5 RECLAMATIONS DE TIERS : 1. Conformément aux dispositions de l'article 6-III-1 de la Loi n° 2004- 575 pour la confiance dans l'économie numérique du 21/06/2004, le Client est tenu de reporter sur le Site le nom, la dénomination et l'adresse et le numéro de téléphone du Prestataire, en sa qualité d'hébergeur du Site. 2. En application des dispositions de l'article 6-I-3 de la Loi n° 2004- 575 du 21/06/2004, relatif à la responsabilité des prestataires d'hébergement du fait des activités ou des informations stockées sur leurs serveurs, à la demande de leurs clients, le Prestataire se réserve le droit, après avoir été informé par un tiers de leur caractère illicite, de retirer du Site, ou de suspendre l'accès aux données concernées. 3. Le Prestataire transmettra cependant immédiatement au Client, toute plainte, notification, réclamation d'un tiers portant sur tout ou partie du Site, dès réception de celle-ci, afin de recevoir ses observations. 4. Le Prestataire se conformera également à toute prescription émanant de l'autorité judiciaire, visant à prévenir un dommage ou à faire cesser un dommage occasionné par les contenus du Site du Client. 5. Le Client ne pourra prétendre, dans tous les cas visés ci-dessus, au versement d'aucune indemnité du fait du retrait ou de la suspension de l'accès à tout ou partie des contenus du Site, et restera redevable à l'égard du Prestataire de toutes les sommes dues au titre des présentes.

7. REFERENCEMENT 1. Le « référencement » (campagne de référencement naturel ou campagne de Pay-per-click) consiste à demander l'inscription du Site sur un annuaire de recherche ou à soumettre un site sur un moteur de recherche afin de référencer celui-ci dans leurs bases de données. Le but du référencement est d'obtenir l'inscription du Site sur des sites proposant une fonction recherche d'information de telle sorte que les internautes l'identifient et le visitent. Le but du référencement est de placer le site, en tête de liste des pages de résultats des moteurs de recherche, sur un ou plusieurs mots clés sélectionnés, de telle sorte que la visibilité du site soit ciblée et génère un trafic qualifié. 2. Le terme « mot-clé » désigne un vocable ou une expression qualifiée par nature, en rapport avec le contenu, les produits et services proposés sur le Site, et les recherches des internautes. Les mots-clés sont sélectionnés par le Client, sur les conseils du Prestataire. Les prestations de référencement (campagne de référencement naturel ou/et campagne de pay-per-click) effectivement fournies par le Prestataire au Client sont celles désignées dans le Bon de commande. 4. Le Prestataire identifiera les besoins du Client par rapport à son Site Internet, et lui proposera les actions de référencement les plus pertinentes en termes de choix des moteurs de recherches, annuaires de référencement, et de définition des mots clés. Le Prestataire rappelle qu'il est tenu d'une obligation de moyens au titre des présentes, et qu'il ne garantit pas en conséquence de résultats concernant les actions de référencement et ou de positionnement du Site du Client, notamment en ce qui concerne une optimisation du référencement du Site ou encore une indexation dans les moteurs de recherche. Le Prestataire attire l'attention du Client sur le fait que certains moteurs de recherche peuvent mettre plusieurs semaines à indexer un site dans leurs bases de données. 5. En validant les présentes Conditions Générales, le Client mandate le Prestataire et son sous-traitant éventuel afin que celui-ci effectue en son nom et pour son compte les opérations de Référencement sur les Annuaires et Moteurs de recherche Internet et d'achat d'espace publicitaire sur Internet, en conformité avec les mots-clés validés par le Client, et d'effectuer toutes les inscriptions nécessaires dans le cadre d'opérations de webmarketing. 6. Le Client garantit l'authenticité et la licéité de toutes les données communiquées au Prestataire pour la réalisation de sa mission. Le Client garantit que les données communiquées au Prestataire, et celles présentes sur son Site Internet ne violent pas les droits des tiers, et ne contreviennent pas aux Lois nationales et internationales, ainsi qu'à l'Ordre Public et aux bonnes moeurs. Cette garantie porte notamment sur les mots-clés sélectionnés pour le référencement, à savoir que ceux-ci ne doivent pas reproduire les signes distinctifs (marques de produits et/ou de services, noms commerciaux, dénomination sociale...) de tiers, sauf autorisation express et préalable de leurs titulaires. Le Client garantit le Prestataire contre toute réclamation, poursuite ou action judiciaire, notamment en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale, qui trouverait sa source dans les informations fournies, dans les mots-clés sélectionnés, ou dans le contenu de son Site Internet. 7. Dans le cas où le Client confie au Prestataire le référencement d'un site web non développé et géré par le Prestataire, le Client autorise le Prestataire à effectuer toutes modifications nécessaires sur le Site aux fins d'exécution des prestations dont il a la charge au titre du présent Contrat. Il mettra dans ces conditions à la disposition du Prestataire tous les codes d'accès et autres informations nécessaires aux interventions sur le Site.

8. FORMATION 1. Le Prestataire assurera la formation du Client à l'utilisation des Consoles, ainsi qu'à tout autre outil générique de l'Internet, et à certaines tâches, fonctions et activités exercées au moyen d'Internet, telles que proposées au catalogue de formations LES ATELIERS APICIUS. La souscription à certaines Consoles suppose le suivi obligatoire de la formation correspondante, ce qui est notamment le cas de la Console « e-news », dont la formation est donc comprise dans l'offre minimum de Services Internet objet du présent Contrat. Le caractère obligatoire de la formation sera toujours indiqué dans le Bon de commande des Consoles concernées, et le Prestataire sera déchargé de toute responsabilité des conséquences liées à la carence du Client dans le suivi de ces formations, ou de l'utilisation des Consoles par toutes personnes n'ayant pas suivi ces formations obligatoires. 2. La prestation de formation sera assurée, au choix du Client, dans les locaux de celui-ci ou dans ceux du Prestataire, à concurrence de 7 heures (une journée), en une seule session, pour un nombre maximum de 6 participants. Le prix de la formation est le même suivant le lieu choisi par le Client, le Prestataire facturant cependant les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement, sur justificatifs, dans le cas de formations dispensées dans les locaux du Client. 3. La date prévue de la formation pourra toujours être modifiée par le Prestataire, sans que le Client ne puisse s'y opposer, ou solliciter une quelconque indemnisation. 4. Le Client pourra également reporter sans frais la date prévue d'une formation obligatoire, sous réserve de respecter un délai de quinze (15) jours francs avant la date initialement prévue. En cas de non-respect de ce délai, il sera facturé au client en plus de la somme visée dans le Bon de commande, un montant forfaitaire correspondant à 20% des sommes portées sur le Bon de Commande. 5. Dans les cas où la formation souscrite par le Client ne serait pas obligatoire, le Client pourra reporter la date convenue de la formation dans les conditions visées sous l'article 8.4 des présentes. Le Client peut également annuler, par écrit et sans frais la formation souscrite, sous réserve de respecter un délai de quinze (15) jours francs avant la date initialement prévue. En cas de non-respect de ce délai, il sera facturé en lieu et place de la somme visée dans le Bon de commande, un montant forfaitaire correspondant à 20% des sommes portées sur le Bon de Commande.

9. OBLIGATIONS PARTICULIERES DU CLIENT 1. Le Client veillera à ce que les Contenus du Site Internet et des reportages photos et vidéo réalisés par le Prestataire pour le compte de celui-ci, et plus généralement son utilisation de chacun Services objet des présentes, tels par exemple que la messagerie électronique, ne portent pas atteinte aux droits des tiers et ne contreviennent pas aux Lois et Réglementations diverses en vigueur, de portée nationale, communautaire et internationale le cas échéant, ainsi qu'à l'Ordre Public et aux bonnes moeurs. Le Client s'emploiera notamment à respecter tout particulièrement les Lois et Réglementations de portée nationale, communautaire et internationale le cas échéant, en matière : - de droit de la consommation, d'affichage des prix et de publicité ; - d'ouverture et d'exploitation d'une agence de voyage (cf. Titre I du Livre II du Code du Tourisme) - d'Édition de sites Internet et de diffusion de contenus sur l'Internet (cf. Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004) ; - de droits de la propriété intellectuelle, tel que le droit d'auteur, les droits voisins (artistes interprètes, producteurs), le droit des marques, les droits sui generis des producteurs de bases de données ; - de droits de la personnalité, de protection des libertés et de la vie privée, issues notamment de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 ; - de proscription par voie de courrier électronique ; - de droit de la concurrence ; - d'assurance en responsabilité civile et professionnelle. Il appartient exclusivement au Client de s'assurer que les Contenus, et les services qu'il propose au moyen du Site Internet, de tous ses support de communication, et des Consoles, sont conformes aux Lois et Réglementations diverses en vigueur dans son propre pays, mais également sur le plan communautaire et international le cas échéant, ainsi qu'à l'Ordre Public et aux bonnes moeurs. Le Client reconnaît la force du droit d'auteur et s'engage à ne pas reproduire dans les contenus de son Site Internet, et de tous ses support de communication, des oeuvres protégées (textes, photos, vidéos, sons...) sans dénier une autorisation à cet effet de la part de leurs auteurs ou des titulaires de droits relatifs à ces oeuvres. Il s'engage également à obtenir auprès des

personnes apparaissant dans des photographies ou vidéos visibles sur le Site, et dans tous ses supports de communication, le droit de diffuser leur image. Le Prestataire se réserve la faculté de refuser toute prestation qui se révélerait contraire à ses intérêts matériels ou moraux, qui constituerait une atteinte aux bonnes moeurs ou à l'Ordre Public, ou qui contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. 2. Le Client fera du Site Internet et des Consoles un usage strictement conforme aux spécifications techniques de ceux-ci, telles que décrites dans le(s) Bon(s) de commande, et ce dans la limite des droits qui lui sont concédés suivant les Licences de droit d'usage visées dans le Contrat Cadre. 3. Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque préjudice qui résulterait de l'utilisation par le Client des Services objet des présentes, du Site Internet et de ses contenus, de ses supports de communication, des Consoles, ainsi que de l'utilisation qui pourra en être faite par les tiers. Le Prestataire est notamment déchargé de toute responsabilité concernant tous dommages directs et indirects, tels que les préjudices de nature commerciale (perte de commandes, de chiffre d'affaire, de clientèle, atteinte à l'image...), résultant du contenu des offres commerciales de produits et/ou de services diffusées au moyen du Site Internet et des Consoles ; de la réservation et la commercialisation de tous produits et services au moyen du Site Internet et des Consoles ; des opérations de paiement réalisées par l'intermédiaire du Site Internet, et tous problèmes liés au recouvrement de sommes impayées résultant de ces opérations de paiement. De manière générale, la SAS LES ATELIERS APICIUS, en tant que prestataire technique, ne prend aucune part, et n'assume à ce titre aucune responsabilité dans les transactions, et dans tous les accords commerciaux de quelque nature conclus par le Client avec des tiers par l'intermédiaire du Site Internet et des Consoles. 4. Le Client s'engage à garantir, indemniser, et relever le Prestataire de tous frais et préjudices directs et indirects, ainsi que de toutes condamnations qui pourraient subir le Prestataire du fait d'une action engagée par les tiers à son encontre résultant du Site Internet et de ses contenus, des Consoles, et de leur utilisation par le Client et par les tiers.

10. DIVERS : 10.1 Assistance 1. Pour toute information ou question concernant les offres APICIUS, ou en cas de problème relatif à l'utilisation des Services LES ATELIERS APICIUS, le service Clientèle et la plateforme technique sont à la disposition du Client : de préférence par courrier électronique: info@apicius.com par courrier postal à l'adresse suivante : APICIUS - 27, Grande Rue 39800 POLIGNY - France Tél.+33.3.84.73.70.10. 2. Pour toutes questions d'ordre technique, adressées par voie de courrier électronique, le Prestataire garantit une réponse dans les 4 heures suivant la réception du courrier électronique du Client, exclusivement pendant les jours ouvrés, de 9H00 à 12H00, et de 13H00 à 18H00.

10.2 Campagnes E-Mailing 1. Conformément aux dispositions de la Loi du 6 janvier 1978, le fichier clients-prospects constitué et exploité par le Client dans le cadre de la mise en oeuvre de campagnes d'e-mailing doit être déclaré auprès de la CNIL par le Client, en sa qualité de responsable du traitement des données ; et les personnes concernées doivent être informées de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données et informations personnelles. 2. Le Client a la possibilité d'importer dans la base de données utilisée pour réaliser des campagnes d'e-mailing, des adresses de courriers électroniques provenant de différentes sources. Le Prestataire a pour seule responsabilité, dans le cadre de la fourniture des Consoles gérant les campagnes d'e-mailing ou en lien avec celles-ci, de garantir la conformité de ces Consoles aux fonctionnalités décrites dans les Bons de commande correspondants. 3. L'intégration par le Client d'une adresse de courrier électronique, dans la base de données utilisée pour réaliser des campagnes d'e-mailing, entraîne, de manière automatique et incontournable, l'envoi à la personne concernée d'une demande de confirmation de l'acceptation de recevoir des e-mails commerciaux et/ou d'information de la part du Client. A défaut de recevoir en retour une telle confirmation, l'adresse de courrier électronique ne pourra être intégrée à la base de données utilisée pour réaliser des campagnes d'e-mailing. 4. Conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, le Client s'engage à respecter le principe légal de l'opt-in, suivant lequel l'envoi d'un message à caractère commercial ne peut être effectué qu'après des personnes ayant expressément donné leur accord préalable à être ainsi sollicitées. Le Client est informé de ce que la mise en oeuvre de campagnes d'e-mailing pour l'envoi de courriers électroniques non sollicités par les personnes destinataires relève du spamming, et est sanctionné à ce titre par les dispositions légales visées ci-dessus. 5. Le Client s'engage à ce que le contenu de messages, diffusés dans le cadre de campagnes d'e-mailing, ne porte pas atteinte aux droits des tiers et ne contreviennent pas aux Lois et Réglementations diverses en vigueur, de portée nationale, communautaire et internationale le cas échéant, ainsi qu'à l'Ordre Public et aux bonnes moeurs. 6. Le Prestataire se réserve le droit de suspendre la fourniture de services d'e-mailing s'il constate la violation par le Client d'une des dispositions du présent article, et en particulier du principe légal de l'opt-in, le Client étant en tout état de cause seul responsable vis-à-vis des tiers de la collecte et du traitement des données nominatives des personnes dont les adresses de courrier électronique figurent dans la base de données utilisée pour réaliser des campagnes d'e-mailing. Le Prestataire ne pourra dans tous les cas être tenu pour responsable de tous dommages directs et indirects subis par le Client ou par les tiers, ainsi que de toute action intentée par les tiers à l'encontre du Client, qui résulteraient d'une telle violation.

10.3 Services de gestion de noms de domaine et de courrier électronique

1. Dans le cas où le Client aura souscrit au Service de gestion de noms de domaine, le Prestataire mettra tout en oeuvre pour procéder à l'enregistrement, à la gestion et le cas échéant au renouvellement auprès des organismes compétents, du ou des noms de domaine que le Client lui aura demandé d'enregistrer pour son compte, étant rappelé que le Prestataire n'est tenu au titre des présentes qu'à une obligation de moyens. En raison des délais qui peuvent séparer la recherche de disponibilité de la demande d'enregistrement d'un nom de domaine, l'indication par le Prestataire de la disponibilité de ce nom ne constitue nullement la garantie de pouvoir effectivement procéder à son enregistrement. Le Prestataire attire l'attention du Client sur le fait que la disponibilité d'un nom de domaine et l'enregistrement de celui-ci n'apportent aucune garantie contre toute revendication de tiers qui détendraient des droits antérieurs sur tout ou partie de la dénomination constituant ce nom de domaine. Il appartient exclusivement au client d'effectuer les recherches d'antériorité préalables afin de s'assurer que le nom de domaine envisagé ne contrevient pas aux droits des tiers et aux Lois et Réglementations diverses en vigueur, de portée nationale, communautaire et internationale le cas échéant, ainsi qu'à l'Ordre Public et aux bonnes moeurs ; le Prestataire ne pouvant en tout état de cause être tenu pour responsable de tous dommages directs et indirects subis par le Client ou par les tiers, résultant de l'enregistrement et de l'utilisation d'un nom de domaine. Le Client s'engage à communiquer au Prestataire des informations justes et sincères lors de la réservation d'un nom de domaine, et à informer sans délai le Prestataire de tout changement qui modifierait les données fournies. Le Client supportera tous dysfonctionnements et leurs conséquences en cas de communication ou de maintien d'informations erronées. 2. Dans le cas où le Client aura souscrit à ce Service, le Prestataire assurera la gestion des comptes de courriers électroniques, conformément aux spécifications reportées sur le(s) Bon(s) de Commande. Le Client demeure seul responsable du contenu et des conditions d'envoi des courriers électroniques adressés au moyen des comptes de courrier électronique gérés par le Prestataire, suivant les mêmes conditions que celles visées sous l'article 10.2 des présentes, concernant la Console E-Mailing.

10.4 Console My Box

1. Dans le cadre de l'utilisation de la Console My Box, permettant au Client de diffuser et de commercialiser par l'intermédiaire de son site des offres de produits et/ou des services packagés, conformément à la description technique et aux garanties visées dans le Bon de commande correspondant, le Client est entièrement libre et seul responsable des contenus des offres de produits et/ou des services concernées. 2. Le Prestataire ne procède à aucune modification ou altération des offres ainsi diffusées par le Client, et publie celles-ci telles qu'elles ont été saisies et paramétrées par le Client, à partir de son interface « Mon Atelier » ou à partir du back office spécifique du logiciel directement. 3. Le Prestataire se réserve cependant le droit discrétionnaire de retirer à tout moment les offres dont le contenu ne respecterait pas l'interdiction posée par l'article 9.1 des présentes Conditions Générales. Le retrait de ces offres ne donnera lieu dans ces conditions à aucune indemnisation de quelque sorte. 4. Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque préjudice qui résulterait des contenus des offres, et notamment d'éventuelles infractions à la réglementation applicable aux agences de voyage, son rôle se limitant à des

prestations techniques, dans le cadre fixé sous l'article 9.3 des présentes Conditions Générales. 5. Dans le cas où le Client aura accepté que les offres de produits et/ou de services packagées commercialisées au travers de la Console My Box soient également référencées, diffusées et commercialisées par les tiers partenaires du Prestataire qui le souhaiteraient, au travers de leurs sites web, le rôle du Prestataire s'inscrira toujours dans le cadre strict fixé sous l'article 9.3 des présentes Conditions Générales. 6. Le Client sera tenu, dans le cas précis où un tiers partenaire du Prestataire aura souhaité diffuser et commercialiser au travers de ses sites web les offres de produits et/ou de services du Client, de se conformer aux conditions financières relatives au commissionnement de ces tiers partenaires concernant les ventes qu'ils auront permis de réaliser, telles que visées dans le Bon de commande visant la Console My Box. 7. Le Client autorise expressément par la validation des présentes Conditions Générales les tiers partenaires du Prestataire qui souhaiteront diffuser et commercialiser les offres de produits et/ou de services commercialisées au travers de la Console My Box à reproduire sur leurs sites web ses signes distinctifs, et notamment ses marques et noms commerciaux, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'image et aux intérêts du Client et dans le cadre strict de la promotion, de la diffusion et de la commercialisation des offres de produits et/ou de services du Client. Cette licence de droits, accordée exclusivement aux tiers partenaires du Prestataire dûment référencés par celui-ci, comprend toutes les techniques de référencement naturel, excluant cependant toute méthode de référencement ou de positionnement payant (liens sponsorisés, achat/location et de mots-clés), de même que toute réservation et utilisation de noms de domaine reproduisant en tout ou partie l'un des signes distinctifs du Client. Les tiers partenaires du Prestataire ne pourront déroger à la présentation des offres de produits et/ou de services telles qu'elles ont été saisies et paramétrées par le Client, à partir de son interface « Mon Atelier » ou par l'accès au back office spécifique de la Console My Box.

10.5 Traduction

1. La fonctionnalité permettant de commander la traduction de contenus textuels en ligne sur le Site du Client étant accessible par défaut, sans qu'il soit nécessaire d'avoir conclu un abonnement spécifique, cette prestation sera facturée à la consommation, aux tarifs et aux conditions de délai qui seront indiquées au Client au moment de sa commande. Le clic de validation, exécuté au terme du processus de validation de la commande formalisera la confirmation de la demande de traduction. Ce clic de validation, dès lors que le Prestataire aura notifié au Client la prise en compte de sa demande de traduction, vaudra consentement définitif, et constituera une signature électronique, laquelle a même valeur qu'une signature manuscrite. 2. Toute réclamation sur la qualité ou la mise en ligne des traductions commandées par le Client au travers de la Console e-traduction sera prise en considération uniquement si elle a été signifiée au Prestataire par courrier électronique au plus tard dans les 7 jours ouvrables après la mise en ligne des traductions. Passé ce délai, toute réclamation sera exclue. La réclamation devra mentionner explicitement les passages mal traduits, étant précisé qu'en aucun cas, des défauts dans une partie de la traduction ne peuvent remettre en question le travail tout entier. Le Prestataire est tenu, dans le cas où la réclamation est justifiée, de mettre en ligne une traduction modifiée dans un délai inférieur ou égal au délai de mise en ligne de la traduction initiale. Les réclamations fondées sur des nuances de style, notamment en matière publicitaire, seront déclarées irrecevables.

10.6 Production et réalisation d'oeuvres audiovisuelles

1. Dans le cas où le Client aura souscrit à l'offre de production d'une oeuvre audiovisuelle, ci-après dénommée « Film », le Prestataire réalisera les prestations correspondantes conformément au Bon de commande et à tous documents référentiels vers lesquels renverra le Bon de commande. Le Prestataire conseillera en outre le Client sur le plan artistique, technique et logistique. 2. La durée du Film telle que mentionnée sur le Bon de commande est seulement indicative, et pourra être réduite ou augmentée sur les conseils du Prestataire, et en accord avec le Client, sans que cette modification de durée ne puisse modifier les conditions financières convenues sur le Bon de commande. 3. Le prix mentionné sur le Bon de commande concernant la réalisation du Film comprend l'ensemble des frais engagés par le Prestataire tels que les frais annexes de dactylographie, reprographie, nécessaires à l'exécution de la commande, à l'exception des frais de déplacement, de bouche et d'hébergement, les frais de casting, les traitements et salaires des artistes interprètes, la location de studio, l'achat ou la location de décors et de costumes, et plus généralement toutes prestations spécifiques n'étant pas incluses dans le Bon de commande. Le Client s'engage cependant à régler le cas échéant au Prestataire et aux personnes concernées le montant des frais visés dans le présent article 10.4.3. 4. Propriété Intellectuelle 4.1 Le Film étant, au sens du Code de la Propriété Intellectuelle, une oeuvre collective, il génère des droits de propriété incorporelle dont est investi le Prestataire au sens de l'article L.113-5 du Code de la propriété intellectuelle et que celui-ci cède intégralement au Client. En conséquence, et seulement sous réserve que le Client lui ait réglé l'intégralité des sommes dures au titre de la réalisation du Film, telle que mentionnées sur le Bon de commande, le Prestataire cède au Client l'ensemble des droits de propriété incorporelle afférents au Film à savoir : 1° Exploitations principales A / Le droit de reproduction 1. Le droit de présenter le Film dans un site internet édité par le Client, en langues française et/ou étrangères. 2. Le droit d'adapter et de combiner le Film avec d'autres éléments de création, au choix du Client. 3. Le droit de numériser, moduler, compresser et décompresser, digitaliser ou reproduire le Film, éventuellement adapté sous forme d'une oeuvre multimédia, par tous les procédés ci-dessus visés, pour les besoins de son stockage, de son transfert et/ou de son exploitation. B/ Le droit de représentation 1. Le droit de communication au public du Film dans le monde entier en toutes langues, "en ligne" et/ou sur tout support analogique, électronique et/ou numérique, notamment par l'intermédiaire de réseaux de télécommunication, télédiffusion par réseaux télématiques ou informatiques, et/ou d'un système télématique interactif, tels que par exemple sur les réseaux de type Teletel, Internet, Intranet, réseaux de téléphonie mobile (télémessages, formats WAP, UMTS, SMS), services dits « on line », par tous modes et procédés audiovisuels connus ou inconnus à ce jour en vue de la réception collective dans les lieux publics et/ou de la réception domestique dans les lieux privés, et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour. 2 Le droit d'exploiter le Film intégralement ou sous forme d'extraits (notamment logos ou fonds d'écrans) 3. Ces communications pourront être faites soit directement, soit par l'intermédiaire de tous tiers ou organismes autorisés par Le Client ou ses ayant cause et ce, tant dans le secteur commercial que non commercial. 2° Exploitations secondaires 1. Le droit d'exploiter le Film sous forme de vidéogrammes (vidéocassettes, vidéodisques, CD-rom, DVD, DVD-HD, BLUE-RAY, UMD ou tout autre support analogique et numérique connu ou inconnu à ce jour) destinés à la vente ou à la location ou au prêt pour l'usage privé ou public. 2. Le droit d'autoriser la reproduction et la communication au public distinctes et séparées de tous les éléments constitutifs du Film, sur tout support et par tout procédé connu ou inconnu à ce jour en vue notamment de l'exploitation du Film en vue de toutes éditions graphiques (revues, journaux, magazines, livres, posters ou affiches, élément d'illustrations, élément publicitaire. etc...). 3. Le droit d'autoriser la présentation publique du Film dans tout marché, festival ou manifestation de promotion. 4. Le droit d'autoriser la reproduction et la représentation d'extraits du Film à titre commercial ou promotionnel, ainsi que la duplication de tous les éléments du Film en vue de son exploitation par tous procédés connus ou inconnus à ce jour. 5. Le droit de « merchandising » c'est-à dire le droit d'utiliser tout ou partie des éléments du Film en vue de la fabrication, de la distribution, de la vente, location et de la commercialisation sous toutes formes, y compris dans le domaine publicitaire ou promotionnel, de tous objets ou produits. Les droits cédés sont principalement destinés à permettre au Client de diffuser le Film sur son site Internet. La cession s'entend pour tous territoires du monde. Le Prestataire cède également tous les droits de propriété corporelle afférents au Film, et à ce titre, il remettra au Client le support de sauvegarde sur lequel sera stocké le Film (fichier numérique au format Quick Time ou équivalent). Cette remise interviendra après complet paiement du prix convenu par le Client. Le Client pourra utiliser librement ces fichiers informatiques, sous réserve de s'assurer, le cas échéant, des droits des ayants-droit (auteurs et artistes-interprètes) en cas d'exploitation hors leur destination principale (site de formation). S'agissant des rushes, le Prestataire pourra les remettre au Client à sa demande moyennant le remboursement par le Client du coût des disques durs de stockage. Le Prestataire s'interdit toute exploitation du Film. Le Client autorise néanmoins le Prestataire à utiliser tout ou partie du Film à des fins promotionnelles, notamment sur son site Internet, supports DVD et tout support multimédia en général. 4.2 Le Prestataire garantit le Client contre toute revendication de

tiers alléguée à l'encontre du Client à l'occasion de la production du Film et de son exploitation, dans les limites des droits cédés et des obligations contractées. 5. Le Client s'engage à remettre au Prestataire signées et datées : les autorisations et polices d'assurances nécessaires au Prestataire pour exercer sur dans les locaux du Client ou des sociétés avec lesquelles ce dernier collabore, les autorisations d'utiliser, dans le cadre de la réalisation et de la diffusion du Film, l'image de toute personne ou partenaire liés directement ou indirectement à la société qui fera l'objet de photographies et/ou images vidéos prises au cours du tournage par le Prestataire pour le compte du Client. Le Client déclare sur l'honneur être propriétaire des droits ou être habilité par un tiers à exploiter lesdits droits de l'intégralité des contenus qu'il communique au Prestataire à savoir des musiques ou extraits de musiques, des photos, des séquences vidéos et tout contenu dans sa globalité qu'il a d'ores et déjà transmis au Prestataire ou qu'il transmettra pendant toute la durée du projet. Le Client s'engage à ce que les lieux de tournage mis à la disposition du Prestataire soient opérationnels et libres de toute contrainte commerciale ou de clientèle conformément au Bon de commande. Si cette condition n'est pas respectée, le Client accepte d'ores et déjà d'honorer à sa charge tous les frais supplémentaires entraînés par la défaillance du Client et de les payer sans délai dès réception de la facture. 6. À l'issue du montage, le Prestataire soumettra un procès-verbal de livraison et de conformité des Films. Le Client retournera ce document par télécopie, par courrier électronique ou recommandé avec accusé de réception. À compter de la signature du procès-verbal de livraison et de conformité, le Client s'engage à régler sans délai le solde du prix. 7. Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable d'un retard ou d'une défaillance quelconque des services qu'il fournit au Client qui trouverait son origine dans des faits ou événements entraînant la responsabilité du Client, un défaut de paiement de facture par le Client, le non-respect du calendrier par le Client et les personnes directement ou indirectement attachées à ce dernier, des choix différents voulus par le Client non inclus dans le Bon de commande, une météo ne permettant pas de réaliser des prises de vue de qualité, une gêne quelconque occasionnée par le tournage du Film auprès de la clientèle du Client, un changement de la stratégie de commerciale ou de communication du Client, un changement de la stratégie financière et/ou de la politique d'investissement du Client, un changement d'ordre organisationnel chez le Client, un cas de force majeure. 8. Si, par suite de cas de force majeure ou cas fortuit, non imputable au Prestataire, ce dernier était amené à interrompre le travail à un moment quelconque ou à suspendre la production du Film, la faculté lui sera réservée soit de résilier les contrats en cours, soit d'en suspendre l'exécution. Dans le cas de résiliation, le Prestataire conservera purement et simplement, pour tous dommages intérêts forfaitaires, la ou les sommes qui lui auraient été versées en exécution du présent contrat à la date où interviendrait la résiliation. Dans le cas de suspension, l'exécution des contrats serait également suspendue pour une durée égale à celle de l'événement qui aurait entraîné l'arrêt de l'activité du Prestataire. 9. Conformément aux usages de la profession, le nom des principaux participants à la production devra figurer au générique de l'oeuvre. Les originaux du Film et tous supports d'enregistrement seront conservés par le Prestataire sous sa responsabilité. Le Prestataire s'engage à mener à bien la commande, conformément aux règles de l'art et conformément au cahier des charges annexé aux présentes. A cet effet, le Prestataire recrutera le personnel technique et artistique qualifié pour la production du Film. Le Prestataire se réserve la faculté de faire appel à des prestataires de services externes et de leur sous-traiter une partie de la production, ce que le Client accepte d'ores et déjà.